

ou les propositions des divers groupements. On peut fort bien s'en prendre à l'infériorité numérique de l'opposition...

Une voix: L'infériorité n'est pas seulement numérique.

L'hon. M. Martin: ... mais qu'on ne se fasse pas d'illusion: ceux qui siègent ici sous la direction du chef actuel de l'opposition profiteront de toutes les occasions pour dire au gouvernement ce qu'ils considèrent comme doléances légitimes des différentes régions de notre pays.

M. Horner (Acadia): Le député permet-il une question?

L'hon. M. Martin: Et lorsque les députés m'interrompent comme ils le font maintenant, qu'ils n'oublient pas qu'ils ont pour chef un homme qui a été le premier à critiquer ces interruptions comme étant une sorte de clôture non conforme à nos traditions parlementaires. (*Exclamations*)

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Le premier ministre (M. Diefenbaker), vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur...

Une voix: Parlons de blé!

L'hon. M. Martin: ... lorsque vous aviez un statut différent à la Chambre...

Une voix: Nous voulons parler des porcs!

Une voix: Oh!

L'hon. M. Martin: ... a parlé de ce genre d'interruption comme un mépris manifesté à l'égard du Parlement. Un député s'exclame, mais il ne faisait pas partie de la Chambre à ce moment-là. Toutefois, si mon honorable ami voulait lire le journal et feuilleter les comptes rendus de journaux des dernières décennies, il constaterait que l'observation que je formule maintenant a été faite par son chef au sujet de certains députés qui n'approuvaient pas ce qu'il disait, et un député a dû être tiré de cette obstruction par le ministre de l'Agriculture d'alors qui avait tant fait pour les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Les députés d'en face n'aiment pas entendre l'honorable représentant d'Assiniboia ni d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre réclamer dès maintenant au gouvernement une déclaration sur la ligne de conduite qu'il entend tenir.

M. Horner (Acadia): Le député permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Horner (Acadia): Étant donné que durant les années 1940 à 1950 les cultivateurs canadiens ont subventionné le reste du Canada au titre de la vente de leur blé, dirait-il qu'à son avis le versement supplémentaire ou le paiement d'appoint constitue une forme de secours?

L'hon. M. Martin: L'honorable député ne pensera pas, je l'espère, que je mésestime l'importance de sa question si je n'y réponds pas à ce point-ci. Combien de fois n'avons-nous pas entendu à la Chambre des discours des honorables députés, y compris le premier ministre actuel, le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) et d'autres membres de leur groupe lorsqu'ils étaient dans l'opposition, exposant la détresse des cultivateurs de l'Ouest canadien et pressant le gouvernement d'annoncer un programme.

Lorsque des organismes agricoles venaient à Ottawa exposer leurs problèmes au cabinet, le premier ministre actuel ne manquait pas, dès le lendemain, de demander au gouvernement d'exposer comme il le devait son programme au sujet des demandes que ces organismes lui avaient soumises. Or, le syndicat des cultivateurs est venu à Ottawa au mois de mai. Il a tenu compte des problèmes difficiles que le gouvernement avait à résoudre, mais il lui a rappelé qu'aux élections de 1957 et 1958 il avait donné aux cultivateurs des raisons de croire que s'il avait la chance de former un gouvernement il résoudreait un grand nombre de problèmes agricoles.

Le ministre du Commerce (M. Churchill) est un de ceux qui, aux dernières élections, ont donné de telles assurances dans sa propre ville de Winnipeg et dans tout l'Ouest canadien. Le 15 mars dernier, le premier ministre aurait promis, a-t-on dit, de penser aux versements d'appoint aux producteurs de blé, d'avoine et d'orge et de faire en sorte que le rendement de la production soit en assez juste rapport avec le prix. Voilà la déclaration faite par le très honorable monsieur à la tête du gouvernement à qui on demande maintenant d'expliquer la ligne de conduite adoptée en réponse aux mémoires soumis en mai dernier par le syndicat des cultivateurs. Est-ce déraisonnable de la part des membres du Parlement qui sont de ce côté-ci de la Chambre de demander maintenant au gouvernement en ce 15^e jour de juillet quelle est son attitude à l'égard des diverses requêtes présentées par le syndicat des cultivateurs? Est-ce déraisonnable de demander au ministre du Commerce quelle est l'attitude de son gouvernement sur la question des versements d'appoint? Est-ce déraisonnable de demander au ministre du